

## Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 30 octobre 2020

Référence : DGEC/SCEE/DLCES/20-107 Numéro de projet : 2020PDLBOI005 Affaire suivie par : Maguelonne Joubin

maguelonne.joubin@developpement-durable.gouv.fr

Tél.: 01 40 81 21 14

OBJET: Attribution du label « Bas-Carbone » au projet de boisement porté Stock CO2

Intitulé du projet : « STOCK CO2 - La Grand Chenaye »

Demandeur: Stock CO2

Date de la notification d'intention de bénéficier du label : 28 Juin 2020

Vu le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone » ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » ;

Vu la décision du 19 avril 2019 portant approbation d'une méthode pour le label « Bas-Carbone » intitulée « boisement » ;

Vu la demande de notification d'intention de bénéficier du label « Bas-Carbone » transmise Stock CO2 en date du 28 Juin 2020 pour un projet intitulé « STOCK CO2 – La Grand Chenaye » ;

Vu le document descriptif de projet ainsi que les documents exigés par la méthode susvisée transmis par Stock CO2 en date du 16 juillet 2020, du 19 septembre 2020 et du 24 septembre ;

Considérant que l'ensemble des pièces requises pour l'attribution du label « Bas-Carbone » au projet de boisement a été transmis par le demandeur susmentionné à la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique, et que son examen s'est avéré satisfaisant,

Je vous informe que votre projet bénéfice du label « Bas-Carbone » à compter du 28 Juin 2020 et ce pour une durée de 30 années.

Conformément à l'article VIII.A. de l'arrêté du 28 novembre 2018 susmentionné, le projet « STOCK CO2 – La Grand Chenaye » sera inscrit sur la page d'enregistrement des projets bénéficiant du label « Bas-Carbone » tenue par la Direction générale de l'Énergie et du Climat.

Ophélie RISLER Cheffe du Département de Lutte Contre l'Effet de Serre

5